



Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon l'art. 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et selon le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Propriétaire(s) :	Aymon Lisiane
Désignation des arbres :	Épicéa
Situation :	parcelle No 386
Motifs :	Implantation en bordure de champs et risques pour les habitations voisines.
Affichage au pilier public :	du 22 avril au 21 mai 2026

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 21 avril 2026

Greffe municipal